

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2016-754/PR/MD portant création d'une tenue spécifique du Service de Santé des Armées.

n° 2016-754/PR/MD

Ministère

MINISTÈRE DE LA DEFENSE, CHARGE DES RELATIONS
AVEC LE PARLEMENT

Date de publication

1 novembre 2016

Numéro JO

n° 21 du 15/11/2016

Date du numéro

15 novembre 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6° du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

VU L'Ordonnance no 79-037/PR/DEF du 10 mai 1979 portant organisation de la défense

VU Le Décret n°88-043/PRE/DEF du 31 mai 1988 portant statut général des militaires

VU Le Décret n°2002-0019/PRE/MDN du 30 janvier 2002 accordant une autonomie à la Garde Républicaine

VU Le Décret n°2014-245/PR/MD du 14 septembre 2014 portant création, organisation et fonctionnement de la Direction Centrale du Service de Santé des Armées

VU Le Décret n°2015/PR/DEF du 21 avril 2015 portant modification décret n°2014-245/PR/MD du 14 Septembre 2014

VU Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre, Vu, le décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR Proposition conjointe du Ministre de la Défense, chargé des relations avec le Parlement et du Chef d'Etat-Major Général des Armées.

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1

Le présent arrêté crée une tenue spécifique du service de santé comprenant

- Une tenue de cérémonie pour les officiers
 - Une tenue de travail tous grades confondus
 - Une tenue de combat tous grades confondus.
- TENUE DE CEREMONIE D'OFFICIERS
- ARTICLE 2 : La tenue de cérémonie des officiers du service de santé des armées de la République de Djibouti se compose comme suit : COIFFE : Casquette de cérémonie coloris vert forêt. Bandeau de casquette galonné motif feuilles de chêne coloris rouge (Officiers

Supérieurs) ou vert (Officiers Subalternes) sur drap coloris amarante. Macaron de casquette brodé mac fil or motif caducée militaire sur drap amarante. Boutons or motif armoiries de Djibouti. Jugulaire double cordon milanaise or 4mm (Officiers Supérieurs), simple cordon milanaise or 4mm (Officiers Subalternes). Visière noire vernis. VAREUSE : Vareuse de cérémonie droite coloris vert forêt. Deux fentes à l'arrière. Deux poches poitrine et deux poches basses. Boutons or motif armoiries de Djibouti. Contreparties velcro sur bras pour port des écussons. Pattes sur épaules pour port des galons (pattes d'épaules). PANTALON : Pantalon de cérémonie droit coloris vert forêt. Deux poches à l'italienne. Une poche à l'arrière. ACCESSOIRES

- Paire de pattes d'épaules (grades d'épaules) en drap coloris amarante. Broderies et liseré or. Bouton or motif armoiries de Djibouti
- Paire de coins de cols motif caducée militaire. Broderie or sur drap coloris amarante
- Aiguillette or double féret or. Démarrage boutonnrière sur drap coloris vert forêt
- Ceinture de pantalon en coton coloris vert forêt. Boucle dorée
- Ecusson de bras (droit au porté) rectangulaire brodé machine. Motif drapeau national djiboutien
- Ecusson de bras (gauche au porté) semi-circulaire. Broderie "SANTE DES ARMEES" coloris amarante sur fond coloris blanc
- Chemise de cérémonie manches longues coloris blanc. Col ville
- Pattes sur épaules. Poches poitrine boutonnées
- Cravate de cérémonie coloris noir
- Paire de chaussettes coloris noir (personnel masculin)
- Paire de chaussures basses modèle Officiers en cuir noir (personnel masculin). Paire d'escarpins en cuir noir (personnel féminin). DE LA TENUE DE TRAVAIL ARTICLE 3 : La tenue de travail du Service de Santé des Armées de la République de Djibouti, tous grades confondus, se compose comme suit : COIFFE : Béret port insigne gauche (côté coeur au porté) en drap coloris amarante. CHEMISE/CHEMISSETTE : Chemisette manches courtes col ouvert coloris vert pâle pour personnel masculin. Chemises manches longues col ville coloris vert pâle pour personnel féminin. Pattes sur épaules pour port des galons. Contrepartie velcro sur bras (gauche au porté) pour port de l'écusson. Poches poitrine boutonnées. PANTALON : Pantalon de travail droit coloris vert forêt. Deux poches à l'italienne. Une poche à l'arrière. ACCESSOIRES
- Insigne de béret métallique finition or. Motif caducée militaire. Fixation par épingle
- Paire de manchons d'épaules (grades d'épaules) thermoplastiques sur drap coloris amarante
- Insigne de poche métallique motif emblème D.C.S.S.A. monté sur patte de cuir coloris noir
- Paire de coins de cols motif caducée militaire. Broderie machine or sur drap coloris amarante. Montage sur clips métalliques (coins de cols amovibles)
- Ceinture de pantalon en coton coloris vert forêt. Boucle dorée
- Ecusson de bras (gauche au porté) semi-circulaire. Broderie "SANTE DES ARMEES" coloris amarante sur fond coloris blanc
- Paire de chaussettes coloris noir
- Paire de chaussures basses modèle Officiers en cuir noir
- Paire de chaussettes coloris noir (personnel masculin)
- Paire de chaussures basses modèle HDT en cuir noir (personnel masculin). Paire d'escarpins en cuir noir (personnel féminin). DE LA TENUE DE COMBAT ARTICLE 4 : La tenue de combat du service de santé des armées de la République de Djibouti, tous grades confondus se compose comme suit : DESCRIPTIF DE LA TENUE : Tenue de combat classique, commune aux différents corps de l'armée de terre avec une coupe standard et couleur sable ou vert camouflé. COIFFE : Béret port insigne gauche (côté coeur au porté) en drap coloris amarante. ACCESSOIRES
- Insigne de béret métallique finition or. Motif caducée militaire. Fixation par épingle
- Paire de manchons d'épaules (grades d'épaules) thermoplastiques sur drap coloris amarante

- Insigne de poche métallique motif emblème D.C.S.S.A. monté sur patte de cuir coloris noir (port non obligatoire sur tenue de combat)
- Paire de coins de cols motif caducée militaire. Broderie machine or sur drap coloris amarante. Montage sur clips métalliques (coins de cols amovibles à porter lors des cérémonies en opérations)
- Ceinturon standard des forces armées de la république de Djibouti
- Ecusson de bras (gauche au porté) semi-circulaire. Broderie “SANTÉ DES ARMÉES” coloris amarante sur fond coloris blanc
- Paire de chaussettes coloris sable
- Paire de chaussures type combat, couleur sable ou noir.

ARTICLE 5

Les règles de port des différentes tenues sont fixées par instruction du Chef d'Etat-Major Général des armées sur proposition du Directeur Central du Service de santé des armées.

ARTICLE 6

Le présent décret annule et abroge toutes les dispositions antérieures.

ARTICLE 7

Le Ministre de la Défense et le Ministre du Budget sont chargés de l'exécution du présent décret.

ARTICLE 8

Le présent décret prendra effet dès sa signature.

*P. Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

Pour Ampliation Conforme
Le Secrétaire Général du Gouvernement
MOHAMED HASSAN ABDILLAH